

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE
SURVEILLANT À L'EXAMEN DE
CONNAISSANCES DE L'ACTA (CTC) ET
LIEU DE L'EXAMEN**

Informations générales :

Nom du candidat : _____

Date de l'examen : _____ Heure de l'examen : _____
Prévoir 2 heures

Informations sur le lieu de l'examen :

Nom de l'entreprise/de la personne (si à la maison) : _____

Adresse : _____

No de tél. de l'endroit : _____

Coordonnées du surveillant :

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Adresse de courriel : _____

Lien avec le candidat à l'examen : _____

Veillez demander à votre surveillant de signer la déclaration ci-dessous :

Déclaration : Je _____ (nom du surveillant) suis admissible à agir à titre de surveillant selon les critères énumérés au dos de ce formulaire. Je déclare que je n'ai aucun conflit d'intérêts avec le ou les candidats passant l'examen, et ne possède aucun lien de parenté avec lui ou eux. J'affirme que je ne divulguerai aucune information sur les examens, et ne copierai, reproduirai ou ne sauvegarderai dans aucun système électronique ou autre système de stockage, toute information contenue dans ou au sujet de l'examen.

Veillez joindre une photocopie de la carte professionnelle, ou d'un autre type d'identification, du surveillant à cette demande.

SIGNATURE : _____

**Veillez envoyer ce formulaire par courriel à
certification@acta.ca ou télécopieur à l'ACTA au (905) 282-9826**

Les formulaires incomplets seront retournés et peuvent donner lieu à un report d'examen.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SURVEILLANT À L'EXAMEN DE CONNAISSANCES DE L'ACTA (CTC) ET LIEU DE L'EXAMEN

Qu'est-ce qu'un surveillant?

Un surveillant est un « superviseur » impartial pour l'examen écrit. Ses responsabilités sont les suivantes :

- s'assurer de l'intégrité de l'examen écrit;
- s'assurer qu'il n'y ait aucune interruption;
- vérifier la pièce d'identité avec photo du candidat afin de s'assurer qu'il s'agit bien du candidat inscrit à l'examen;
- s'assurer que le candidat termine son propre examen;
- se servir des procédures établies pour gérer les problèmes qui peuvent survenir durant l'examen écrit.

Qui peut être surveillant à l'examen?

- Votre surveillant doit être quelqu'un avec qui le candidat n'a aucun conflit d'intérêts.
- « Conflit d'intérêts » dans ce contexte signifie que le surveillant ne travaille pas pour la même agence ou organisation que la personne qui passe l'examen (candidat), et qu'il n'existe aucun lien entre le surveillant et le candidat qui pourrait remettre en question l'impartialité du surveillant (c.-à-d. époux/épouse, parent, partenaire d'affaires, etc.)

Exemples de surveillants appropriés

- Quelqu'un qui œuvre à l'extérieur de l'industrie du voyage et répond aux exigences suivantes :
 1. âge adulte (c.-à-d. qui possède la capacité de surveiller un examen);
 2. aucun intérêt envers la matière (la personne n'a pas l'intention d'étudier ou de travailler dans l'industrie du voyage);
 3. aucun conflit d'intérêts (la personne n'a aucun ami ou parent dans la salle d'examen ou à l'endroit où l'examen est donné, y compris la personne par qui elle s'est fait demander d'être surveillant).
- Un éducateur en voyage et tourisme, ou d'un autre programme scolaire, qu'il soit à l'emploi ou à la retraite, ou associé ou non à l'industrie du voyage, à condition qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts. Cependant, si l'éducateur en voyage et tourisme doit passer l'examen de connaissances, ou qu'il choisit de le passer, alors il devra passer l'examen avant de pouvoir être surveillant.
- Un conseiller en voyages certifié ou gestionnaire en voyages certifié qui ne travaille pas pour la même agence ou chaîne d'agences et qui a déjà passé l'examen de connaissances, à condition qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts. Pour consulter la liste des CTC et CTM du Canada, visitez le <http://www.actafr.ca/travel-directory>.
- Un directeur d'agence qui ne travaille pas pour la même agence ou chaîne d'agences et qui a déjà passé l'examen de connaissances, à condition qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts.
- Un conseiller en voyages qui a déjà passé l'examen de connaissances et qui ne travaille pas pour la même agence, à condition qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts.

Informations générales sur le surveillant :

- Le surveillant doit être disponible pour toute la période de l'examen.
- L'ACTA se réserve le droit de refuser au candidat d'utiliser les services du surveillant pour qui il a soumis la demande.